



07.04.2022 - 08:58 Uhr

Le prix élevé du carburant n'a que peu d'effet sur les frais kilométriques

Bern (ots) -

En 2022, les frais au kilomètre ont augmenté d'un centime par rapport à l'année précédente et s'élèvent à 71 centimes par kilomètre. C'est ce que montre le calcul annuel des frais kilométriques du TCS. Nouvelle rassurante pour l'an prochain : malgré des prix des carburants en hausse, l'impact sur les coûts au kilomètre reste modéré.

Les frais de carburant ne représentent qu'environ 16%* des frais totaux d'utilisation. C'est pourquoi l'augmentation du prix du carburant a bien un impact sur le coût au kilomètre, mais il est moins important qu'on ne le pense généralement.

Les augmentations du prix du carburant entraînent les effets suivants *:

- Augmentation de 16 centimes par litre > augmentation des frais d'utilisation de 1 ct/km
- Augmentation de 32 centimes par litre > augmentation des frais d'utilisation de 2 cts/km
- Augmentation de 48 centimes par litre > augmentation des frais d'utilisation de 3 cts/km

Même si les prix des carburants restent élevés en 2022, les effets sur les frais d'utilisation en 2023 resteront modérés.

*(pour un véhicule d'un prix moyen de CHF 35 000.- et un kilométrage annuel de 15 000 kilomètres).

Remboursement des frais par des tiers

Les frais kilométriques dépendent avant tout du prix du véhicule neuf. En roulant avec un véhicule d'une valeur de CHF 50'000.-, les trajets professionnels et kilomètres privés reviennent environ 30% plus cher qu'en conduisant un véhicule coûtant CHF 30'000.-. C'est pourquoi le TCS recommande de convenir au préalable avec des tiers (par exemple l'employeur) de la classe de prix du véhicule. Le total des kilomètres parcourus, de manière privée ou au service d'un tiers, ainsi que la classe de prix du véhicule permettront alors de déterminer le tarif au kilomètre. Pour les employeurs qui indemnisent les déplacements professionnels de plusieurs collaborateurs conduisant des véhicules très différents, le tarif au kilomètre applicable à tous est généralement déterminé pour une voiture moyenne.

La clé USB des frais kilométriques du TCS

La clé USB " frais kilométriques 2022 " de 16 GB est un instrument pratique pour les services comptables et les services du personnel des entreprises. Elle permet en effet de calculer rapidement et facilement les frais d'exploitation d'un ou plusieurs véhicules. Etant donné que, depuis 2005, l'utilisation privée d'un véhicule de fonction est soumise à l'impôt, les frais calculés grâce à la clé doivent, conformément à la loi, figurer sur le certificat de salaire.

Depuis 2022, tous les collaborateurs qui utilisent leur voiture de fonction à titre privé (y compris pour se rendre au travail) doivent déclarer chaque mois, à titre de salaire, 0,9 % du prix d'achat hors TVA (montant minimum : CHF 150.-, ce qui correspond à un prix d'achat de CHF 16'667.- hors TVA).

Le calcul des frais kilométriques est aussi utile aux particuliers, que ce soit pour déterminer leurs propres frais d'utilisation ou pour les facturer à des tiers. La procédure de calcul des frais est très simple : le total des coûts d'exploitation (fixes et variables) sont divisés par le nombre de kilomètres parcourus, ce qui donne ainsi le coût au kilomètre.

Les frais kilométriques peuvent également être trouvés, sous forme simplifiée, dans le diagramme disponible à l'adresse : www.tcs.ch.

Contact:

Laurent Pignot, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 076 553 82 39, laurent.pignot@tcs.ch, www.pressetcs.ch, www.flickr.com